



HERITAGE SUITE REMARIAGE AVEC ENFANTS D UNE PRECEDENTE UNION

Par **CATHERINE13**, le **30/07/2014** à **22:05**

Bonjour

Lors du décès de ma mère nous avons hérité mes deux frères et moi de la moitié d'une maison (résidence secondaire) et mon père a gardé sa part

Depuis il s'est remarié sous contrat

Ma belle mère m'affirme avoir droit au décès de mon père de 25% des biens propres de mon père

Si elle décède avant mon père ses deux enfants nés d'une précédente union ont ils droit également à leur part

Elle s'est achetée après leur mariage un appartement à son nom à elle et à des biens d'un héritage après leur mariage

Si elle décède avant mon père, celui ci a t il également droit à 25% de ses biens

Et mes frères et moi ?

Merci de votre aide

Cordialement

Catherine